Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260929-2026_09_05-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le : 30 SEP. 2026
Et
Publication sur le site internet de la commune :
30 SEP. 2026

L'an 2026, le 29 Septembre à 20 heures 07 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur LE FRÊCHE Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2026.

Présents : M. LE FRÊCHE Antoine, M. LEMARCHAND Régis, Mme ASPLIN Marie, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JÉZÉQUEL Marianne, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, Mme LE FRESNE Claire, Mme BÉTHUEL Dany, M. GAULTIER Claude, Mme TUDAL Agnès, M. MAURIN Olivier, M. FAYOUX Thomas, Mme FRIKECH Estelle, M. LEJOP Samuel, Mme HAMONIC Nadine, M. BRUNEAU Eddy, Mme DAL PONTE Anne, M. VILBOUX Michel, Mme MOREL Anne-Claire, M. JOUBERT Jérôme, Mme THÉZÉ Laure

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : Mme COHAN Pascale à M. GALLÉE Franck, M. ANDRÉ Yann à M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme MIGAUD Kristell à Mme LE FRESNE Claire, M. VALLET Laurent à M. FAYOUX Thomas

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.09.05	**PERSONNEL** **Modification du tableau des effectifs**	**M. LEMARCHAND**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation des services périscolaire et jeunesse,

Après avis de la commission "Finances - Communication - Personnel" du 14 septembre 2026,

Après avis du Comité social territorial du 17 septembre 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LEMARCHAND,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

A l'unanimité (vote au scrutin ordinaire)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260929-2026_09_05-DE

Article 1 : d'approuver la modification du tableau des effectifs suivante au 1er octobre 2026 :

- Supprimer le poste vacant d'adjoint d'animation territorial (14,5/35ème)
- Créer le poste d'adjoint d'animation territorial (6/35ème).

De modifier les postes suivants, au 1er octobre 2026 :

- Suppression :
  - adjoint d'animation territorial (5/35ème)
  - adjoint d'animation territorial (5/35ème)
  - adjoint d'animation territorial (5/35ème)
  - adjoint d'animation territorial (10,5/35ème)
  - adjoint d'animation territorial (13,5/35ème)

- Création :
  - adjoint d'animation territorial (4,75/35ème)
  - adjoint d'animation territorial (4,75/35ème)
  - adjoint d'animation territorial (4,75/35ème)
  - adjoint d'animation territorial (6/35ème)
  - adjoint d'animation territorial (23/35ème)

Article 2 : Monsieur le Maire, le Trésorier et Madame la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL



Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

